



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil du lundi 16 novembre 2015

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-président : Michel Lefèvre

Collège des personnes élues : Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Monique Mirallès, André Montialoux, Francis Naudin, Caroline Prouff, Alain Roger

Collège des associations : Michel Carré représentant titulaire du SDIP, Michèle Divan représentant titulaire du CCVP, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFCV, Catherine Mordant représentante titulaire de la PEEP, Serge Piriou représentant titulaire d'Essor de Versailles, Geneviève Silvestre représentante titulaire de Sesakinoufo, Renaud Anzieu, représentant suppléant de VEI et Chantal SIMIAN représentante titulaire de SNL ;

Collège des personnes nommées :

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Antoine Brillaud, Gabrielle de Wailly, Nicolas Fouquet, Isabelle Lallemant, Stéphanie Lescar ;

Etaient excusés :

Xavier Bloch, représentant titulaire de l'ALEPP, Isabelle Richard, Hélène Schutzenberger représentante titulaire de VEI;

Absents :

Valérie Chenuc, David Crépy, Nicolas Etiévant représentant titulaire du CLAP 53, François Siméoni Conseiller municipal d'une opposition

Invitée présente : Marie-Jo Jacquey, de l'Echo des Nouettes.

1) Intervention de Madame Marion Soulard, Directrice de l'Environnement à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Versailles Grand Parc est composé de 19 communes représentant 279 000 habitants.

Ses compétences sont les suivantes :

- compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville
- compétences facultatives : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (déchets), gestion des équipements culturels et sportifs.

Le budget consacré à l'environnement est le premier budget de VGP avec 25 millions d'euros dont 10,6 millions pour la collecte des déchets et 8,3 millions pour leur traitement.

En moyenne, un habitant de VGP produit 360 kg de déchets par an (366 kg par habitant en moyenne nationale). Ces déchets se répartissent de la façon suivante :

- ordures ménagères
- déchets recyclables
- déchets végétaux
- verre
- encombrants
- déchets spécifiques.

Les priorités de VGP sont :

- 1) d'optimiser les coûts et l'organisation de la collecte et du traitement des déchets,
- 2) d'améliorer le tri des déchets,
- 3) de diminuer la production de déchets avec la mise en place d'un plan local de prévention des déchets (PLP), signé en 2011 avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et la région Ile de France). Ce plan, d'une durée de 5 ans, vise à réduire les OMA (ordures ménagères, déchets végétaux, déchets recyclables et verre) de 5 kg par an et par habitant. Le poids des déchets était de 348 kg / habitant / an en 2010 et 331,6 kg en 2014. Si l'intercommunalité n'atteint pas intégralement les objectifs fixés, elle a donc vu ses déchets diminuer de -4,7% depuis le début du PLP.

Les actions de VGP :

1. *Pour diminuer la quantité de déchets ménagers, VGP met en place des actions de prévention et de sensibilisation suivantes :*

action n°1 : mise à disposition de composteurs avec formation des utilisateurs : aujourd'hui, plus de 3 300 composteurs ont été fournis aux habitants de VGP ; 13,4% des foyers résidant en habitat individuel sont dotés d'un composteur. VGP déploie désormais ses composteurs en résidences collectives, ce qui représente un gain de compostage d'environ 170 kg de déchets détournés par foyer et par an

action n°2 : distribution d'autocollants « stop pub »

action n°3 : sensibilisation des élèves dans les écoles : animations, ateliers, spectacle, agenda

action n°4 : sensibilisation de la population à la réduction des déchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la promotion de l'eau du robinet au moyen d'animations, ateliers pendant les semaines consacrées au développement durable et à la réduction des déchets

action n°5 : distribution de poules : en projet pour 2016, cette action vise à atteindre 150 kg de déchets détournés / poule / an.

2. *Pour augmenter la qualité du tri :*

- dotation en bacs pour les déchets recyclables

- actions de communication : guide, articles et animations

- suivi qualité : le personnel de VGP regarde les erreurs de tri dans les poubelles, la campagne va s'intensifier l'année prochaine car les erreurs de tri augmentent : 20,18% d'erreurs en 2015. Cette évolution est liée en partie à l'intégration de nouvelles communes (nécessité de mener des

campagnes actives de communication et des suivis de collecte) ; pour Versailles, le taux d'erreurs était de 15,88% en 2013 et de 19,99% en 2014.

Les erreurs les plus fréquentes sont le dépôt dans les poubelles bleues de films alimentaires et barquettes en polystyrène. Les refus de tri reviennent à l'usine d'incinération, ce qui provoque un alourdissement des frais de traitement. Il est donc **préférable, dès** que l'on a un **doute, de déposer** les déchets **dans la poubelle grise !**

3. Collecte des déchets :

- en porte à porte,
- en point d'apport volontaire : colonnes enterrées ou aériennes, déchetterie – éco-point, points de collecte temporaire.

Que deviennent vos déchets ?

Ordures ménagères	- valorisation énergétique (pour Versailles à Issy-les-Moulineaux), - réutilisation des métaux, des mâchefers (cendres), - enfouissement des mâchefers restants
Déchets recyclables	centre de tri et recyclage par filière (papier, carton, métal, plastique)
Déchets végétaux	-compostage -les branches peuvent être mises en fagots qui ne doivent pas dépasser 1,50 m
Verre	-recyclage -> le verre est recyclable à 100% et à l'infini
Encombrants	- tri et recyclage (48,5%) - enfouissement (jusqu'à 51,5%) Les encombrants sont des déchets inertes qui ne présentent pas de risques pour l'environnement.
Déchets toxiques (solvant, peinture) Déchets de soin	-ni valorisables ni recyclables, leur collecte séparée permet de les éliminer dans des centres agréés conformes à la réglementation. Attention ces déchets ne doivent surtout pas être mis aux encombrants.
Déchets électriques et électroniques	-Démantèlement puis recyclage par matière Demande du Conseil : un point de collecte une fois par mois à Porchefontaine
Lampes	-Tri par catégorie puis valorisation par matière : verre (88%) métaux (5%) plastiques (4%) poudres fluorescentes (3%) mercure (0,005%)
Carton/ferraille	-Recyclage
Bois	-Recyclage et valorisation énergétique
Gravats	Sous couche travaux voirie / remblaiement de carrières
Textiles	-vêtements d'occasion (revendus) 67% - chiffons d'essuyage (10%) - recyclage -> effilochage (26%) - valorisation énergétique (3%).

Points divers

- 1) La déchetterie de Bois d'Arcy a mis en place une benne éco-mobilier. Cela permet de recycler de nombreux déchets mis habituellement aux encombrants.
- 2) La ville de Versailles a la compétence Propreté. Les corbeilles de rue ne sont pas de la compétence de l'intercommunalité mais de la commune.

Les corbeilles n'offrent pas, aujourd'hui, la possibilité de trier (recyclable/non recyclable). Les retours d'expérience sont très mitigés (beaucoup d'erreurs de tri. Cela coûte très cher en traitement à la collectivité).

La commune est plutôt dans la dynamique de limiter le nombre de corbeilles car ce sont des points d'ancrage pour les dépôts sauvages.

- 3) Les sacs poubelle relevés par les éboueurs ne doivent pas être retirés des poubelles pour être rassemblés à des points de rue. En cas de dysfonctionnement, il faut faire remonter l'information à l'intercommunalité environnement@agglovgp.fr afin qu'ils puissent saisir leur prestataire.
- 4) Le samedi, la collecte des déchets est surtout destinée aux professionnels. C'est la raison pour laquelle elle est maintenue. Les professionnels payent une redevance pour ce service.
- 5) Les bacs abîmés des particuliers peuvent être changés (envoyer un courriel à environnement@agglovgp.fr).

2) L'exemple du recyclage des textiles avec l'entreprise LE RELAIS : Intervention de Pierre Jovignot

Pierre Jovignot est responsable de l'établissement du Relais situé à Favières, en Eure et Loire, qui collecte sur VGP. Cinq entreprises existent sur ce modèle en France (collecte et tri).

Objet de l'entreprise

LE RELAIS est une entreprise d'insertion qui vise à créer de l'emploi et à recycler des vêtements.

Entreprise à but socio-éco (SCOP), LE RELAIS a été créé il y a 30 ans par Pierre Duponchel (élu pour 5 ans par les sociétaires) et un curé, le père Léon. L'idée était de créer un pont entre Emmaüs et le monde du travail. La raison sociale de l'entreprise est donc de recruter le plus grand nombre possible de personnes en commençant par ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi.

Avec la mise en place d'un CDI d'insertion, LE RELAIS essaie de rendre les employés « employables ». Sur les 73 personnes employées, 30 sont en contrat à durée déterminée d'insertion.

LE RELAIS emploie 2 500 personnes dans le monde (Madagascar, Burkina Faso, Sénégal et France). Il a récupéré 5.000 tonnes de vêtements, maroquinerie, chaussures... en 2014 et en a trié 3.500 tonnes. Même si le vêtement, le linge, est troué, la maroquinerie ou les chaussures sont abîmées (ou seules), tout est recyclé.

Les conteneurs installés par LE RELAIS en partenariat avec VGP, peuvent être victimes de méfaits de la part de personnes qui, par exemple, bloquent le système de barrière et volent les sacs. Il ne faut alors pas hésiter à appeler le numéro de téléphone situé sur le conteneur. Un employé du Relais effectue sans cesse des interventions et il n'existe pas d'autre solution que de passer régulièrement pour contrôler les conteneurs.

Présentation de l'entreprise de Favières

LE RELAIS est une grande usine située en pleine campagne, elle compte 73 employés. L'entreprise accueille sans cesse de nouveaux employés, ce qui rend sa tâche difficile.

Parmi les 73 employés, 14 chauffeurs-collecteurs, seuls à bord de camions de 20m³ ont une tournée déterminée. Le secteur de ramassage englobe les départements 92, 94, 27, 61, 28, 78 et 45.

Le camion de ramassage est pesé (souvent 1,5 tonne récoltée), il est ensuite vidé puis repesé. Tout ce qui est récupéré est envoyé aux 50 employés du chantier de tri. D'un coup d'œil, les employés repèrent le pantalon, la chemise, le bon vêtement pour le bon bac. Les vêtements vont ensuite dans des grands bacs. Un nouveau tri est ensuite opéré.

Une bonne partie des articles récupérés et triés est pressée pour former :

- de petites « balles » qui sont exportées (Afrique, Pakistan...) avec du linge moins « à la mode ».

- de grandes « balles » destinées à l'effilochage : qui participera à la fabrication d'un isolant phonique et thermique, produit dans le Pas de Calais avec un liant de polyester, qui se rapproche de la ouate de cellulose.

Tout le linge et la maroquinerie (chaussures) de belle qualité (5%) sont revendus dans des boutiques « Dingfring » qui sont des lieux où l'on peut acheter à faible coût des vêtements de qualité. Deux jours par mois, la récupération est exclusivement destinée à l'Afrique qui continue de trier et revend localement. Certains « clients » veulent du jean premier choix ou des chemises de deuxième choix qui partent par conteneurs maritimes. Seulement 3% des articles ne sont pas récupérés.

Monsieur Jovignot est chargé d'ouvrir des boutiques : prochainement à Dreux et à Chartres. La principale difficulté est le réglage lié au tri car le modèle économique est juste rentable, il ne s'agit pas de perdre pour la vente de beaux produits !

5.000 tonnes de textiles sont récupérées chaque année et ce nombre est en augmentation. L'entreprise connaît une saisonnalité importante en été et en hiver. Les donateurs donnent peu de linge en février et mars. Les conteneurs sont ramassés jusqu'à une fois par jour, sauf le dimanche, quand ils sont fréquemment remplis.

LE RELAIS à Porchefontaine

A Porchefontaine, trois conteneurs (dont l'installation avait été sollicitée par le Conseil de quartier) recueillent les articles rassemblés dans des sacs d'une capacité moyenne de 30 litres. Sur VGP, le tri se fait plutôt bien avec un conteneur en moyenne pour 2000 habitants. A Versailles, il en faudrait davantage. Deux tournées sont réalisées par semaine.

3) Point sur les projets pour le quartier :

a) Dénomination du petit jardin et signalisation

Le jardin bordant le square n'appartenant pas à la ville mais à la Poste, il convient de lui demander l'autorisation pour installer la signalisation en bandeau et le dénommer « Pierre Becquet ». Vérification juridique et budgétisation sont en cours.

Interpellée sur le long délai de mise en œuvre de ce projet, Martine Schmit précise en tant que de besoin que chaque membre du Conseil de quartier peut écrire au Maire de Versailles pour s'enquérir de l'avancée des projets s'ils ne semblent pas aller suffisamment rapidement. Elle insiste néanmoins sur la coupe drastique engagée par l'Etat vis-à-vis des communes au niveau de la dotation budgétaire (50% de dotation en moins depuis 2008).

b) Projet « Cœur de village »

La commission tient à la convivialité du quartier et souhaite transformer cette place en espace de vie à part entière. Elle a souhaité associer à ce projet l'aménagement de la rue Coste, de la rue A. Sarrault en englobant le carrefour Yves Le Coz : rue étroite, zone 30 peu visible et mal comprise. La proposition de la rénovation du square Lamôme a été validée par le Maire. Le paysagiste travaillant pour la ville avait réfléchi au sujet mais son contrat est terminé. Un nouveau marché est en cours.

L'idée de ce projet important est de travailler sur la rue Coste (rond-point compris avec les rues Yves Le Coz et Berthelot) avec les commissions Environnement et Circulation.

c) **Amélioration de la rue de la Sablière**

Le projet devrait être présenté par VGP. Le chemin serait davantage piéton, éclairé et mieux aménagé pour relier Porchefontaine à Viroflay. Il serait un prolongement de la ceinture verte. Le maire de Viroflay semble un peu réticent. Avec le tram qui va arriver à Viroflay Rive Gauche, la sécurité n'est pas assurée sans lumière. Une tranchée est possible actuellement pour passer des câbles.

4) Travaux des commissions

Commission voirie

La commission a mené plusieurs réflexions et travaux, effectué plusieurs visites sur le terrain dont une à Saint-Louis et rencontré les services techniques de la Mairie. Dans le double objectif de :

- 1 - réduire le trafic de transit,
- 2 - améliorer la convivialité de notre quartier,

elle propose de présenter au prochain Conseil de Quartier une information menée par le service "Aménagements Urbains et des Déplacements", sur des solutions éprouvées et opérationnelles dans de nombreuses autres villes ou quartiers de Versailles favorisant ce double objectif. Ces solutions seront présentées dans le contexte et en fonction des caractéristiques de Porchefontaine et dans le cadre du projet "Village convivial" par M. Jérémie GODEFROY, Ingénieur Circulations Douces à la Direction des Aménagements Urbains et des Déplacements.

Le Conseil est intéressé par cette présentation.

Les parents d'élèves de l'école Pierre Corneille ont sollicité l'intervention de la commission. Des constats ont été faits (infractions patentes de la part de parents, rue prise en mauvais sens, stationnement 10 minutes pris comme stationnement permanent...). Ils seront présentés aux parents et aux services techniques. Le pédibus est à remettre en œuvre.

La prochaine rue du quartier refaite sur toute sa longueur sera la rue Jean de La Fontaine. Les travaux seront faits en trois tronçons.

Le stationnement en épis mis en place avenue de Paris a été instauré de façon provisoire pour proposer des places aux voitures qui se garaient jusqu'alors gare des Chantiers pendant les travaux. Le conseil de quartier pourra faire remonter à la ville les avantages que présente cette nouvelle manière de stationner.

Commission Handicap et Personnes âgées

L'animation autour des cambriolages, prévue le jeudi 19 novembre après-midi promet de rencontrer un franc succès, plus d'une centaine de personnes s'étant inscrites. Elle aura lieu en présence de représentants de la police nationale, de celles de Mme Piganeau, Maire-Adjoint délégué aux Familles, aux Maisons de quartiers et aux Associations et Mme Bébin, Maire-Adjoint délégué à l'Action sociale et à la Santé. Elle devrait être reprise dans d'autres quartiers de Versailles.

Commission Talus SNCF

Projet à travailler avec la commission Espaces Verts avant de le présenter aux services. A associer au projet « Cœur de Ville ».

5) Informations et questions diverses

Des riverains de la rue Coste se posent des questions sur la démolition de la maison de Lérins et la construction au 8 rue Coste d'un immeuble de 6 logements avec un commerce et 6 places de parking.

Ce projet semble reproduire celui du 6 rue Coste sur un terrain moitié moins grand et risque de poser des problèmes (notamment liés à la nappe phréatique, à la pente de 28% du parking).

Une fête « Dis Papa, c'est quoi Noël ? » organisée conjointement par la Maison de quartier de Porchefontaine et la Paroisse Saint Michel aura lieu les 28 et 29 novembre prochains. De nombreuses activités seront proposées dans ces deux lieux. A noter que deux vitraux provenant de l'ancienne chapelle des Cisterciens, donnés par la Ville, représentant Saint Benoît et Saint Benoît et sa sœur Sainte Scholastique, seront posés dans la salle Jean-Paul II et inaugurés à cette occasion.

Pour la première fois, Versailles s'associe à l'association Accueil des Villes de France pour recevoir les nouveaux arrivants le 27 novembre.

Galette des rois : Proposition est faite d'associer le Conseil de quartier, la Maison de quartier, des associations et les habitants dans une même manifestation de vœux. Le Conseil se prononce unanimement favorable à cette proposition.

Fin du conseil à 23 h 25.